Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_123_MOD-DE

COVATI
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON
Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon – Covati
4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE
☎ 03.80.95.32.41 / 03.80.95.15.67 / covati@covati.fr / www.covati.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2026-123

Séance du 1er octobre 2026
Date d'envoi de la convocation : 24/09/2026
Date d'affichage : 08/10/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 38
dont suppléants : 4
Procurations : 4
Excusés : 9
Absents : 1
Votants : 42

L'an deux-mille-vingt-six, le premier octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

Présents : MMES PREVITALI, POINSON, KAISER, SMET, STAIGER, TROUSSARD, BACHELARD, TARANCHON, POUPON, PITAULT
MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPHIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, CHAMBERT, ROYER E., PERDERISET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER, BARD, ROYER O, GALZENATTI

Suppléants : MM. CHAMBERT, GALZENATTI, MMES PITAULT et BACHELARD.

Excusés : MMES SOLDATI, VAUTHRIN, FRESSE, COELHO
MM. MORTIER, BACHOTET, POMI, CHIGNARDET, UHL

Absents : M. PERNOT

Procurations : Mme FRESSE pouvoir à M. MONOT
Mme VAUTHRIN pouvoir à Mme KAISER
Mme SOLDATI pouvoir à M. DARPHIN
MM. MORTIER pouvoir à M. LHOMME

Secrétaire de séance : Christophe MONOT

OBJET : ACTIONS SOCIALES
Règlement intérieur de l'Espace de Vie Sociale de la COVATI

Le Président rappelle au Conseil Communautaire la nécessité d'adopter un règlement intérieur afin de régir l'Espace de Vie sociale de la COVATI.

En conséquence, il propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le règlement intérieur préalablement transmis.

***VU** le Code général des collectivités territoriales ;*

***VU** la compétence exercée par la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon en matière d'action sociale ;*

***VU** le projet de règlement intérieur de l'Espace de Vie Sociale, annexé à la présente délibération ;*

***VU** le projet social de l'Espace de Vie Sociale de la Covati ;*

CONSIDERANT la nécessité de fixer les règles de fonctionnement et d'utilisation de l'Espace de Vie Sociale afin de garantir un accueil de qualité, le respect des personnes, des locaux et du matériel, ainsi

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_123_MOD-DE

que la sécurité de l'ensemble des usagers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de l'Espace de Vie Sociale (EVS) de la COVATI, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** sa mise en application à compter du 5 octobre 2026 ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ledit règlement ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **CHARGE** le Président, le personnel de la COVATI, à veiller à sa diffusion auprès des familles et agents concernés ;
- **PRECISE** que le règlement intérieur sera porté à la connaissance des usagers, affiché dans les locaux de l'Espace de Vie Sociale (EVS), consultable sur le site internet de la COVATI ainsi qu'auprès du service Actions sociales ;
- **INFORME** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours peut être déposé par voie dématérialisée via le site Télérecours Citoyens : https://citoyens.telerecours.fr/.

Résultat du vote	
Votes pour	42
Votes contre	0
Abstentions	0

Pour expédition conforme

Le secrétaire de séance,	Le Président, Luc BAUDRY
	COMMUNAUTE DE COMMUNES des Vallées de la Tille et de l'Ignon 21120 IS-SUR-TILLE